

Avis préventif d'ébullition d'eau pour une partie du secteur Omerville

Magog, le 3 décembre 2020 – La Ville de Magog informe la population qu'en raison d'un bris d'aqueduc, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable est présentement en vigueur pour environ 50 résidences du secteur Omerville. L'avis est en vigueur jusqu'à au moins 17 h le samedi 5 décembre.

Les bâtiments concernés se situent sur les rues suivantes :

- Goudreau
- Boulet
- Lessard
- Saint-Jacques Ouest (entre les rues Goudreau et Saint-Michel)
- Saint-Michel (entre les rues Letendre et Picard)

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#).

Les personnes concernées doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site Internet et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Il est également possible de s'informer auprès du Service GO en composant le 819 843-3333.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;



- Se laver avec une débarbouillette.

Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.

Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.

Pour toute question, les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville de Magog en composant le 819 843-3333 ou à consulter le site Internet au ville.magog.qc.ca/avis.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

